ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS* - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Foxhound (anglais)

Taille: Moyenne.

Couleur de la robe : Toutes les couleurs.

Texture et longueur du poil : Court, dense, dur et brillant.

Corps : Côtes bien cintrées; tour de taille large; ligne de dessus horizontale.

Forme et attache des oreilles : Attachées bas, bien accolées aux joues, arrondies aux extrémités.

Forme et port de la queue : Pointue, portée dressée avec une frange.

Caractéristique unique : Ossature plus substantielle que le foxhound américain.

Pieds : Ronds; pieds de chat.